

ARRETE N° 2023 -..445

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A Madame Stéphanie DUPUY, 13^{ième} Vice-présidente

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.5211-9 qui confère au président le droit de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2020-07-047 en date du 10 juillet 2020 portant élection de Monsieur Philippe BUISSON, Président de La Cali,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2020-07-048 en date du 10 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-président,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2020-07-049 en date du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Stéphanie DUPUY, en qualité de Vice-présidente de La Cali,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au Président, en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, et l'autorisant à subdéléguer cette délégation,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration communautaire, il y a lieu de procéder à une délégation de fonction et de signature,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Stéphanie DUPUY, 13^{ième} Vice-présidente, reçoit délégation de fonction en matière d'équité territoriale, de déploiement de la fibre optique et de lutte contre les zones blanches. A ce titre, elle reçoit délégation :

En matière d'équité territoriale :

- Elabore, propose et met en œuvre la politique communautaire en matière d'équité territoriale.

En matière de déploiement de la fibre optique et de la lutte contre les zones blanches

- Elabore, propose et met en œuvre la politique communautaire en matière de déploiement de la fibre optique et de la lutte contre les zones blanches.

Article 2 : Dans le cadre de ses délégations de fonction, Madame Stéphanie DUPUY reçoit délégation afin de signer les documents suivants :

En matière administrative :

- Les accusés de réceptions des courriers ;
- Les bordereaux ou courriers accompagnant l'envoi des pièces ou documents administratifs ;
- Les courriers aux organismes extérieurs ;
- Toutes les correspondances courantes.

En matière juridique :

- Effectuer les dépôts de plainte au nom de La Cali.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie DUPUY, 13^{ième} Vice-présidente, les présentes délégations de signature sont exercées par ordre de priorité par Monsieur Jacques LEGRAND, 1^{er} Vice-président, puis par Madame Fabienne FONTENEAU, 2^{ème} Vice-présidente, puis par Monsieur Hervé ALLOY, 3^{ème} Vice-président.

Article 4 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature du vice-président sera précédée de la mention «Pour le Président et par délégation».

Article 5 : La présente délégation étant consentie par le Président, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Président, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 6 : L'arrêté n° 2020-362 du 11 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Stéphanie DUPUY est abrogé.

Article 7 : Monsieur le directeur général des services de La Cali et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site Internet de la Cali,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Libourne, le **12 MAI 2023**

Publié le **31 mai 2023**

Notifié le

Monsieur Philippe BUISSON,
Président de La Cali

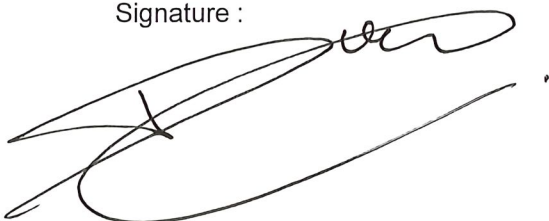


SPECIMENS DE SIGNATURE

Madame Stéphanie DUPUY
13^{ème} Vice-présidente,

Déléguée à l'équité territoriale, au déploiement de la fibre optique et à la lutte contre les zones blanches.

Signature :



Paraphe :



Ampliations transmises à :

- Monsieur le Président de La Cali,
- Mesdames et Messieurs les Vice-présidents de La Cali,
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable,
- Secrétariat général de La Cali,
- Direction générale de La Cali,
- Direction administrative et financière de La Cali.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230512-A_2023_445-AI